

AVIS N° 14/26

| | |
|------------------|--|
| SEANCE DU | 17/02/2026 |
| INTITULE | PORTANT DECALAGE DES HORAIRES DES SEANCES DE NEGOCIATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN |
| MARCHE | MARCHE DE TITRES DE CAPITAL |

Article 1 :

La SGBV porte à la connaissance des Intermédiaires en Opérations de Bourse que les horaires des séances de cotation seront décalées, durant le mois de Ramadhan, d'une demi-heure.

A cet effet, les séances de cotation débuteront à 10h00.